

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2023

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME
MRC DE LA MATANIE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adelme, tenue le lundi 4 décembre 2023 à 19h00, au centre municipal, au 138, rue Principale, Saint-Adelme.

SONT PRÉSENTS

Mme la mairesse	Josée Marquis
M. les conseillers	Raphaël Helgerson-Gendron Yanik Levasseur
Mme les conseillères	Cynthia Marceau-D'Astous Johanne Thibault

EST ABSENT

M. le conseiller	Jean-Luc Bérubé
------------------	-----------------

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

La directrice générale et greffière-trésorière	Madame Jessica Bouchard
--	-------------------------

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme la mairesse Josée Marquis ouvre la séance 19h00 et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

RÉSOLUTION #2023-199
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE, les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Yanik Levasseur et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour:

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation du procès-verbal du 6 novembre 2023;
4. Présentation des comptes;
5. Engagement de crédit (dépenses);
6. Déneigement des chemins secondaires;
7. Calendrier des séances pour l'année 2024;
8. Appui au club des 50 ans et plus;
9. Résiliation du contrat avec Déneigement PL;
10. Varia;
11. Période de questions;
12. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2023-200

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 NOVEMBRE 2023

La directrice générale et greffière-trésorière Madame Jessica Bouchard dépose le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2023 et demande simultanément dispense de lecture, les membres du conseil municipal en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance.

Il est proposé par Madame Johanne Thibault, et résolu;

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

5. Madame Jessica Bouchard, Directrice générale greffière-trésorière, fait la lecture des comptes.

RÉSOLUTION #2023-201

APPROBATION DES COMPTES À PAYER, DES CHÈQUES ET DES SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME

Il est proposé par Madame Cynthia Marceau-D'Astous et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Adelme approuve la liste des comptes à payer au montant de cinquante-trois mille cinq-cents cinquante et un et trente cents (53 551.30\$) et les salaires payés au montant de dix-sept milles trente-trois et soixante-dix-sept cents (17 033.77\$).

QUE ces dépenses sont imputées au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-Adelme, représentant un grand total de soixante-dix mille cinq-cents quatre-vingt-cinq et sept cents (70 585.07\$).

QUE ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Jessica Bouchard, directrice générale et greffière-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

RÉSOLUTION #2023-202

DÉNEIGEMENT DES CHEMINS SECONDAIRES

CONSIDÉRANT QUE Les tronçonneuses Labrie inc. veulent encore cette année déneiger une partie des chemins secondaires publics;

CONSIDÉRANT QU'UN protocole d'entente sera signé entre la compagnie et la Municipalité de Saint-Adelme;

CONSIDÉRANT QU'UN certificat de responsabilité civile nous sera fourni;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Madame Cynthia Marceau-D'Astous et résolu d'autoriser l'ouverture d'une partie du chemin du 5^e rang Ouest et d'une partie de la route du 5^e au 7^e rang Ouest à la compagnie Les tronçonneuses Labrie inc. selon les conditions du règlement 2021-01. Ceux-ci devront remettre la route en bon état par la suite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2023-203

CALENDRIER DES SÉANCES POUR L'ANNÉE 2024

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Cynthia Marceau-D'Astous et résolu :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2024. Ces séances se tiendront aux dates ci-dessous et débuteront à 19h:

8 janvier	2 juillet
5 février	5 août
11 mars	3 septembre
2 avril	7 octobre
6 mai	4 novembre
3 juin	2 décembre

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2023-204
APPUI CLUB DES 50 ANS ET PLUS

ATTENDU QUE les activités organisées par le Club 50+ de Saint-Adelme anime notre communauté, et sont essentielles pour plusieurs aînés qui peuvent ainsi sortir de la solitude et éviter l'isolement social,

ATTENDU QUE les activités du club 50+ offert aux aînés de Saint-Adelme sont un élément important favorisant le maintien de notre population d'aînés,

ATTENDU QUE la population des 65 et plus est très importante en nombre dans notre communauté et veut demeurer active et avoir accès à des service de proximités.

ATTENDU QUE depuis quelques années, les gouvernements ont multiplié les normes, les règles, les vérifications en tout genre ce qui se traduisent par des pages et des pages de formulaires à remplir, la plupart du temps en ligne, ce qui décourage de plus en plus de bénévoles aînés à s'impliquer;

ATTENDU QUE de plus en plus de bénévoles se réfère au Carrefour 50+ du Québec pour se faire aider et obtenir de l'accompagnement et du soutien.

ATTENDU QUE nous considérons les 138 clubs 50+, affiliés au Carrefour 50+ du Québec, déployés sur tout le territoire des régions Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine ont un impact positif sur la santé des aînés et sur la vitalité de nos milieux.

ATTENDU QUE le Carrefour 50+ du Québec, avec l'appui du club des 50+ de Saint-Adelme, demande aux gouvernements un financement récurant en soutien aux clubs 50+

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Adelme considère que le maintien des activités du Club 50+ de Saint-Adelme sont essentielles et s'intègret dans sa politique envers les familles et les aînés.

SUR LA PROPOSITION de monsieur, madame Cynthia Marceau-D'Astous, conseillère,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil municipal présent:

D'autoriser madame Jessica Bouchard à signer au nom de Nom de la municipalité une lettre d'appui au Carrefour 50+ du Québec dans sa démarche afin d'obtenir un financement adéquat et récurant de la part du Gouvernement du Québec;

Qu'une copie de cette lettre soit transmise à Marielle Marquis présidente du club des 50+ de Saint-Adelme et à Mme Maïté Blanchette-Vézina, Ministre régionale de la région Bas-Saint-Laurent et de la région Gaspésie et Îles-de-la-Madeleine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2023-205
RÉSILIATION DU CONTRAT AVEC DÉNEIGEMENT PL

CONSIDÉRANT QUE le conseil n'est pas satisfait de la qualité du service de déneigement rendu par Déneigement PL;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs interventions ont été fait pour régler la situation mais qu'il n'y a aucune collaboration de la part du propriétaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Thibault et résolu à l’unanimité des conseillers présents de résilier le contrat au montant de 666.00\$ plus taxes avec Déneigement PL et de leur verser la somme de 111.00\$ plus taxes pour le travail déjà effectué.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la mairesse invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions.

RÉSOLUTION #2023-206
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame Johanne Thibault et résolu :

DE lever la séance ordinaire du 4 décembre 2023, l’ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 19h26.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, Josée Marquis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal.

Josée Marquis, mairesse

Jessica Bouchard
Directrice générale
et greffière-trésorière

Je soussignée, Josée Marquis, mairesse de la Municipalité de Saint-Adelme, ayant signé le présent procès-verbal, reconnais et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

Josée Marquis, mairesse